Responsable UE

François Vanberg

Président de jury

Roland Decaudin

Secrétaire de jury

Laurence Bourgeois

Contact

service.etudiants@saint-luc.be

+32 4 341 81 33

Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle

16 crédits • 320 points • 0 heures Prérequis : 4A100 Atelier de l'option

Corequis: 5A102 Mémoire•5AM10 Atelier de la spécialité•5AP10 Atelier de la

spécialité • 5AS10 Atelier de la spécialité

Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :

- démontrer sa maîtrise d'une problématique liée à l'Architecture d'Intérieur (et à l'orientation choisie) par écrit et oralement, et au travers d'une réalisation technico-artistique
- démontrer ses capacités, aptitudes à synthétiser et à concrétiser les composantes diverses de la totalité architecturale, par la conception, le développement et la formulation professionnelle d'un projet d'architecture d'intérieur
- analyser les contextes de contraintes (situations existantes /programmations /demandes / intentions, etc.), par la production de documents graphiques et tridimensionnels (esquisses /avant-projets/ projets /maquettes) et en confrontant par l'analyse critique les apports de différentes solutions
- éprouver différentes solutions techniques en adéquation avec les solutions conceptuelles du projet, par la maîtrise approfondie et raisonnée des contraintes constructives
- communiquer avec différents acteurs (maitre de l'ouvrage, consultants, entreprises) à l'aide des documents de réalisation : projets, études techniques, plans de conception et construction, descriptifs, évaluation économique (durabilité), etc.

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3^{ème} bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2^{ème} master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 de notre référentiel interne.